

OPÉRATION TRANQUILLITÉ COMMERCES - ENTREPRISES

Votre entreprise est fermée, du fait du coronavirus ou autre, vous pouvez le signaler à votre brigade de gendarmerie.

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre établissement.



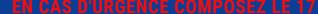
EN SEINE-ET-MARNE



COMMENT FAIRE

- 1) Appelez la brigade du lieu d'implantation de votre établissement, afin de vous signaler et d'obtenir leur adresse mail.
- 2) Complétez le formulaire ci-joint et adressez le par mail à la brigade qui intégrera les renseignements dans le module de sécurité publique départementale.





Gendarmerie 🖜